Modification proportions d'acquisition

Par Margot B

Bonjour,

mon mari et moi avons acheté notre résidence principale en 2019.

Sur l'acte notarié, il est bien indiqué que Mr est propriétaire à hauteur de 70% et Mme à hauteur de 30%.

Suite à une évolution de mes revenus, nous aimerions faire modifier les proportions d'acquisition (50%/50%). Est-ce possible et sous quelles conditions ?

Petites précisions : nous sommes mariés sous le régime de la séparation de bien, notre prêt bancaire est un prêt "classique".

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Voulez vous rembourser davantage sur le crédit ?

Par Margot B

Bonjour

Oui bien sur.
Actuellement je ne rembourse que 30% du prêt mais j'aimerais rembourser 50% afin d'être cohérent avec la modification des quotes parts.

Par janus2

Bonjour,
Il n'y a pas de solution miracle, il faut que M. vous vende ou vous fasse donation d'une partie de ses parts de propriété.
Si donation, il y a un abattement de 80724? entre époux.

Par Margot B

Merci bcp ! Nous allons prendre rdv chez notre notaire.